



ÉVÈNEMENTS

CLIMATIQUES EXTRÊMES :

QUI DOIT PAYER

LA FACTURE ?

GREENPEACE

Greenpeace est une organisation internationale qui agit selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement et la biodiversité et promouvoir la paix. Elle est indépendante de tout pouvoir économique et politique et s'appuie sur un mouvement citoyen engagé pour construire un monde durable et équitable.

RAPPORT PUBLIÉ EN OCTOBRE 2024

Greenpeace France
13 rue d'Enghien
75010 Paris
[Greenpeace.fr](https://www.greenpeace.fr)

Contact presse :
Kim Dallet - kim.dallet@greenpeace.org

Photo de couverture : © Claire Jachymiak / Greenpeace

SOMMAIRE

GLOSSAIRE & ABRÉVIATIONS	2
INTRODUCTION	4
FAITS ET CHIFFRES CLÉS	5
1. Le risque climatique : une réalité du quotidien	8
1.1. Événements climatiques extrêmes : une réalité mondiale déjà incontournable	8
1.2. La population française particulièrement exposée au risque climatique	10
1.3. L'envol des coûts liés aux événements climatiques extrêmes	14
2. Un système assurantiel bientôt défaillant ?	16
2.1. L'explosion des coûts des dommages répercutée sur les particuliers	16
2.2. Les foyers les plus exposés aux risques climatiques parmi les premiers à ne plus pouvoir s'assurer ?	21
2.3. Des collectivités territoriales lâchées par leurs assureurs	23
3. Les entreprises pétro-gazières : premières responsables, dernières inquiétées	24
3.1. Les entreprises pétro-gazières : des empires construits sur la crise climatique	24
3.2. Les entreprises pétro-gazières doivent payer pour les dégâts qu'elles causent	26
3.3. Le coût social du carbone, une piste pour établir la facture des majors ?	28
4. Conclusion et recommandations	30

GLOSSAIRE & ABRÉVIATIONS

Contrats MRH : contrats multirisques habitation.

Cotisation d'assurance ou prime d'assurance : montant payé par un·e assuré·e pour souscrire à un contrat d'assurance.

Émissions de scope 1 : uniquement les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) par l'entreprise et ses filiales. Cela inclut par exemple les GES émis par la combustion d'énergies fossiles à des fins industrielles ou les GES émis par les véhicules de l'entreprise.

Émissions de scope 2 : émissions de GES induites par la production d'électricité utilisée lors du processus de production.

Émissions de scope 3 : toutes les autres émissions indirectes de GES qui sont la conséquence des activités de l'entreprise mais interviennent à une étape qui n'est pas contrôlée par elle. L'exemple typique est la combustion du carburant vendu par des entreprises pétrolières comme TotalEnergies.

Événement climatique extrême : c'est un phénomène météorologique ou climatique d'une intensité, sévérité ou durée exceptionnellement élevée dans une région donnée. Ces événements, qui se caractérisent par leurs effets dévastateurs sur l'environnement, la société et l'économie, se divisent en deux catégories principales. Certains, comme les sécheresses, persistent plusieurs semaines voire plusieurs mois. D'autres, tels que les cyclones, de courte durée - se limitant souvent à quelques heures ou quelques jours - sont intenses et provoquent des destructions rapides et massives. Les conséquences de ces événements climatiques extrêmes sont souvent graves et variées, allant de dommages matériels importants aux pertes humaines, en passant par des impacts psychologiques, des perturbations économiques, sociales et agricoles significatives, ainsi que de bouleversements importants dans les écosystèmes. Chaque région du globe est touchée différemment, selon ses caractéristiques géographiques et sa capacité à s'adapter.

Franchise : c'est le montant au-dessous duquel l'assuré·e ne peut prétendre à indemnisation. Si le montant du sinistre est inférieur à celui de la franchise, l'assuré·e n'est pas indemnisé·e. Mais si le montant du sinistre est supérieur à celui de la franchise, l'assuré·e est entièrement indemnisé·e.

GES : Gaz à effet de serre.

Indemnité d'assurance : somme d'argent versée par l'assureur à l'assuré·e ou à un tiers et visant à réparer un dommage résultant d'un sinistre garanti au titre du contrat d'assurance.

Sinistralité : rapport entre le montant des indemnités versées par une compagnie d'assurance pour des sinistres et les primes encaissées. Elle se mesure en divisant le coût des sinistres par les cotisations perçues (les primes).

Sinistre : tout dommage matériel, corporel ou psychologique couvert par un contrat d'assurance.

TGN : garantie tempête grêle neige.

Valeur à neuf : indemnisation en cas de sinistre qui prend en compte la valeur de remplacement neuf sans déduire de vétusté.

Valeur vénale : la valeur à neuf sur le marché, vétusté déduite.

INTRODUCTION

Juin 2024 a été le mois de juin le plus chaud enregistré dans le monde et 2024 sera probablement l'année la plus chaude¹. Ce record est une nouvelle preuve de l'accélération du changement climatique, qui entraîne dans le même temps une multiplication et une intensification des événements climatiques extrêmes et son lot de pertes et de destructions. Canicules, inondations, tempêtes, sécheresses... la France n'est pas épargnée, et ce n'est pas prêt de s'arrêter.

En France, comme partout ailleurs, les coûts des dégâts augmentent - et vont continuer d'augmenter - mettant à rude épreuve le modèle assurantiel actuel de couverture des catastrophes climatiques et donc le budget des ménages qui voient - entre autres conséquences - leurs cotisations augmenter. Des milliers de foyers en détresse perdent leurs logements, leurs biens, leurs exploitations agricoles, et sont parfois condamnés à endosser les frais seuls.

Le plus révoltant dans tout ça ? Les principaux responsables continuent d'amasser des profits records au détriment de la planète et de ses habitants. Les entreprises productrices d'énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz), qui ont bâti leurs richesses en alimentant la crise climatique, ne se sont jamais aussi bien portées et continuent leurs activités sans rendre de comptes.

En 2023, le montant des pertes économiques liées aux événements climatiques extrêmes était estimé à 301 milliards de dollars. Il est temps que le secteur des énergies fossiles contribue à régler cette dette qu'il a envers la population. Il est possible d'éclairer le chiffrage de la facture dont il devrait s'acquitter, en convoquant la notion de coût social du carbone.

Cependant, la contribution financière aux pertes et dommages ne peut se résumer à un droit à polluer. Des mesures pour encadrer et accompagner la sortie progressive de production d'énergies fossiles sont évidemment nécessaires pour espérer atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

¹ <https://climate.copernicus.eu/surface-air-temperature-june-2024>, bulletin mensuel de l'Observatoire Copernicus.

FAITS ET CHIFFRES CLÉS

MUPLICATION ET INTENSIFICATION DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES EXTRÊMES

Dans le monde :

- Au cours des 50 dernières années, le nombre d'événements climatiques extrêmes dans le monde a été **multiplié par cinq**².
- En 2023, sur les 26 événements climatiques extrêmes répertoriés dans le monde par les chercheurs, **23 sont liés au changement climatique d'origine humaine** et pas uniquement à la variabilité naturelle du climat³.
- Les températures en Europe augmentent **deux fois plus vite que la moyenne mondiale** - plus vite que sur n'importe quel autre continent⁴.

En France :

- La France est l'un des pays développés les plus touchés par les risques d'événements climatiques extrêmes avec **62 % de sa population exposée de manière forte ou très forte aux risques climatiques**⁵.
- La France fait partie des pays où **la probabilité d'intensification et de multiplication des événements climatiques extrêmes est la plus élevée** et c'est aussi un des pays où l'on estime les pertes potentielles comme étant parmi les plus significatives⁶.
- À l'échelle régionale, les régions les plus concernées sont les territoires ultramarins avec **une exposition forte pour plus de 90 % de leurs communes** : Mayotte (100 %), Guadeloupe (97 %), Martinique (94 %) et La Réunion (92 %). Pour la métropole, les régions les plus exposées sont la Bretagne (46 %), la PACA (44 %) et l'Ile-de-France (40 %)⁷.

² « [Atlas of Mortality and Economic Losses from Weather, Climate and Water Extremes \(1970–2019\)](#) », Organisation mondiale de la Santé (OMS), 1 septembre 2021.

³ « [Inondations, ouragans... : le réchauffement climatique amplifie les phénomènes météorologiques extrêmes](#) », Les Echos, 9 janvier 2024.

⁴ « [European state of the climate 2022](#) », Institut Copernicus, 20 avril 2023

⁵ « [Impact du changement climatique : santé et société](#) », Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 24 février 2023.

⁶ « [Changing climates: the heat is \(still\) on](#) », Swiss Re Institute, Février 2024.

⁷ « [Impact du changement climatique : santé et société](#) », Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 24 février 2023.

- D'ici à 2050, **les inondations seront le principal risque qui pèsera sur la population française**. Les expert·es tablent sur une hausse de leur fréquence sur l'ensemble du territoire français⁸.
- D'ici à 2050, **le risque d'incendie va augmenter de 34% à 67 %** dans le Sud-Est avec une progression, y compris dans des régions pas ou très peu concernées jusqu'ici, et la saison des feux va s'allonger⁹.
- En France, plus de 10,4 millions de maisons individuelles, soit environ 54 % de l'habitat individuel, sont situées en zone d'exposition moyenne ou forte au retrait-gonflement des sols argileux (RGA), un phénomène lié aux successions d'épisodes de sécheresse l'été et de réhumidification des sols en automne ou en hiver, qui peut engendrer d'importants dégâts. **En 2050, 16,2 millions de maisons seront exposées**¹⁰.

LE COÛT DES CATASTROPHES D'ORIGINE CLIMATIQUE

- En 2023, les pertes économiques liées aux conséquences des événements météorologiques et climatiques à l'échelle mondiale sont estimées à **301 milliards de dollars**. Environ 62 % d'entre elles ne sont pas couvertes par les compagnies d'assurance¹¹.
- En France, le coût assurantiel des catastrophes climatiques était estimé à **10 milliards d'euros en 2022 et à 6,5 milliards d'euros en 2023**¹², soit près de deux fois le budget de l'État alloué à la santé sur ces mêmes périodes.
- En France, l'intensification et l'augmentation de la fréquence des événements climatiques pourraient entraîner **un doublement des coûts d'ici à 2050**¹³.
- À l'horizon 2050, France Assureurs table sur une très forte augmentation des coûts liés :
 - aux tempêtes : + **46 %**
 - aux inondations : + **87 %**
 - aux sécheresses : + **215 %**

⁸ https://www.covea.com/sites/default/files/2023-11/202202_Livre_Blanc_Cov%c3%a9a_Risques_Climatiques.pdf, Covea, 2023

⁹ <https://www.inrae.fr/actualites/dereglement-climatique-attise-risques-feux-forets>, Inrae, 2024

¹⁰ "Maisons fissurées. 20 millions de français exposés, beaucoup plus à l'avenir", Conséquences, 2024.

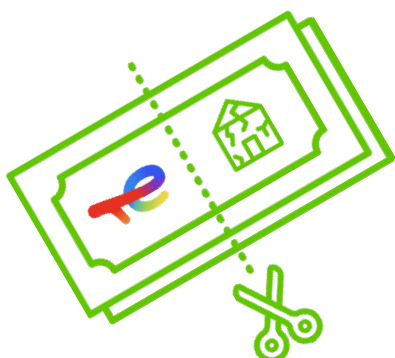
¹¹ "Natural catastrophe and climate report", Gallagher Re, 2023

¹² <https://www.franceassureurs.fr/wp-content/uploads/2024-03-26-slides-cdp-complete-vdef.pdf>

¹³ [impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050 | france assureurs](https://www.franceassureurs.fr/wp-content/uploads/2024-03-26-slides-cdp-complete-vdef.pdf)

INDUSTRIES FOSSILES : ILS AMASSENT LES PROFITS, NOUS PAYONS LES DÉGÂTS

→ En 2022, seulement 7,5 % des profits du secteur fossile auraient permis de couvrir les coûts liés aux événements climatiques à l'échelle mondiale : **4000 milliards de dollars de profits¹⁴ vs 301 milliards de dollars de pertes économiques¹⁵**.



→ En 2022, la moitié des profits de TotalEnergies aurait permis de rembourser le coût assurantiel des événements climatiques survenus en France la même année :

19 MILLIARDS D'EUROS DE BÉNÉFICE NET VS 10 MILLIARDS D'INDEMNISATIONS VERSÉES.

LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES PRODUCTRICES D'ÉNERGIES FOSSILES

- L'extraction et la combustion des énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon) sont responsables de **86 % des émissions de CO₂** dans le monde sur la dernière décennie.
- Si on applique le coût social du carbone¹⁶ aux émissions de CO₂ de TotalEnergies déclarées en 2023, on peut estimer la responsabilité financière de la major dans les pertes liées à la crise climatique mondiale à près de 23 milliards d'euros pour cette année, soit **plus de trois fois le montant des pertes matérielles économiques françaises** estimées par France Assureurs cette même année.
- Ce même calcul réalisé pour l'ensemble des quatre autres majors pétro-gazières occidentales permet d'estimer leur responsabilité financière dans les pertes liées à la crise climatique à **144,4 milliards de dollars en 2023**.

¹⁴ « [Overview and key findings – World Energy Investment 2023](#) », International Energy Agency (IEA), Mai 2023

¹⁵ « [Natural catastrophe and climate report](#) », Gallagher Re, 2023

¹⁶ calcul selon l'approche proposée dans l'étude de Rennert, K. et al. Comprehensive evidence implies a higher social cost of CO₂. Nature 610, 687–692 (2022).

1. Le risque climatique : une réalité du quotidien

1.1. Événements climatiques extrêmes : une réalité mondiale déjà incontournable

Les engagements climatiques actuels des différents pays ne suffisent pas à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, comme le stipule l'Accord de Paris. Selon les évaluations de l'ONU et d'autres organisations internationales, ces engagements - même intégralement tenus - placent plutôt le monde sur une trajectoire de réchauffement de l'ordre de 2,5 °C à 2,9 °C d'ici la fin du siècle¹⁷. Le changement climatique n'est donc plus une menace lointaine, mais bien une réalité quotidienne, au Nord comme au Sud, et ce en particulier pour la moitié de l'humanité qui vit dans les environnements particulièrement vulnérables aux dégâts croissants qu'il engendre.

Actuellement, nous vivons sur une planète plus chaude de 1,1 °C par rapport à la période pré-industrielle (1850-1900)¹⁸ et déjà, les alarmes d'un emballement climatique résonnent : des records de température sont battus dans le monde entier - chaque année surpassant la précédente -, des incendies dévastateurs font rage à des échelles jamais vues auparavant, des pluies torrentielles provoquent des inondations destructrices et meurtrières...

« La chaleur extrême, la sécheresse, les incendies de forêt et les inondations que nous avons connus ces dernières années en Europe vont s'aggraver, y compris dans les scénarios optimistes du réchauffement climatique, et affecteront les conditions de vie sur tout le continent. Ces événements représentent la nouvelle norme »¹⁹

Au cours des 50 dernières années, le nombre d'événements climatiques extrêmes a été multiplié par cinq²⁰.

¹⁷ « [Record battu](#) », Rapport UNEP, 20 novembre 2023.

¹⁸ Synthesis Report for the Sixth Assessment Report - « [Summary for Policy makers](#), Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2023.

¹⁹ « [European Climate Risk Assessment](#) », Agence européenne de l'environnement (AEE), 7 novembre 2023

²⁰ « [Atlas of Mortality and Economic Losses from Weather, Climate and Water Extremes \(1970-2019\)](#) », Organisation mondiale de la Santé (OMS), 1 septembre 2021.

Aujourd'hui, il existe clairement un consensus scientifique autour du fait qu'ils sont de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses à cause du changement climatique²¹, lui-même boosté par l'extraction et la combustion de pétrole, de gaz et de charbon. Un consortium de scientifiques européens à l'origine du nouvel outil d'analyse [ClimaMeter](#) a démontré qu'**en 2023, sur les 26 événements climatiques extrêmes répertoriés dans le monde par les chercheurs, 23 sont liés au changement climatique d'origine humaine et non seulement à la variabilité naturelle du climat**²².

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes est inéluctable pour les prochaines décennies puisqu'à l'échelle mondiale, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter. Seule l'atteinte d'émissions nettes nulles au niveau planétaire peut conduire à stabiliser le niveau de réchauffement et donc l'ampleur des dégâts.



Légende : Le 9 août 2020, la canicule frappe Bordeaux. Dans la ville, les températures sont très élevées, comme l'indique un thermomètre sur une enseigne de pharmacie.

²¹ « [Rapport spécial sur la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique](#) », Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2012.

²² « [Inondations, ouragans... : le réchauffement climatique amplifie les phénomènes météorologiques extrêmes](#) », Les Echos, 9 janvier 2024.

1.2. La population française particulièrement exposée au risque climatique

Les températures en Europe augmentent deux fois plus vite que la moyenne mondiale²³ - plus vite que sur n'importe quel autre continent - et la France est particulièrement exposée aux conséquences du changement climatique : 62 % de sa population serait exposée de manière forte ou très forte aux risques climatiques²⁴ et les pertes potentielles que le pays pourrait subir comptent parmi les plus significatives²⁵.

L'année 2023 est, après 2022, la deuxième année la plus chaude qu'ait connue notre pays, drainant son lot d'événements climatiques extrêmes. Les inondations à répétition dans le Pas-de-Calais, mais également la tempête Ciarán en Bretagne ou encore la vague de chaleur en Europe de 2023 sont autant d'événements dont l'intensité est accentuée par le changement climatique d'origine humaine.

Événements extrêmes et changement climatique : quel lien ?



Aurélien Ribes, chercheur au Centre National de Recherches Météorologiques, Université de Toulouse, Météo France, CNRS.
© Météo France

Il est couramment demandé aux climatologues si le dernier événement extrême en date est dû au changement climatique – et, sous-entendu, causé par l'Homme. La réponse n'est pas simple. Si certains événements météorologiques observés auraient été possibles même sans influence humaine, cette dernière modifie, parfois considérablement, leur probabilité d'occurrence et leur intensité. Cet effet est particulièrement marqué pour les vagues de chaleur (plus fréquentes et plus intenses) ou de froid (moins fréquentes et intenses). Depuis 15 ans, l'étude d'événements extrêmes passés s'est développée, afin de décrire ces changements, sous le nom d'attribution d'événements singuliers.

Par exemple, l'analyse de la canicule de juillet 2019, remarquable par les records de température atteints (42.6 °C à Paris), a montré qu'un tel événement avait environ 600 fois plus de chances de se produire que dans un climat qui n'aurait pas été modifié par l'activité humaine (si l'on prend en compte des incertitudes de calcul, "au moins 20 fois"). De même, les températures atteintes étaient supérieures d'environ deux degrés par rapport à une canicule équivalente dans

²³ « [European state of the climate 2022](#) », Institut Copernicus, 20 avril 2023

²⁴ « [Impact du changement climatique : santé et société](#) », Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 24 février 2023.

²⁵ « [Changing climates: the heat is \(still\) on](#) », Swiss Re Institute, Février 2024.

un climat non modifié par l'Homme (intervalle de confiance : 1,5 à 2,6). Les méthodes actuelles permettent aussi d'affirmer qu'en 2040, ces canicules seront environ cinq fois plus probables qu'en 2019, ou 1,2 °C plus chaudes.

Ces résultats permettent de décrire précisément le lien entre un événement extrême particulier, dont les impacts sont connus, et l'influence humaine sur le climat, et donc les émissions de gaz à effet de serre. La disponibilité de telles études d'attribution est donc susceptible, à plus ou moins long terme, de jouer un rôle dans des contentieux en justice, une voie actuellement explorée par différents acteurs.

Les Françaises et les Français vivent désormais le changement climatique au quotidien et en sont devenus les victimes.

70 % DES FRANÇAIS-ES DÉCLARENT AVOIR PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES AUTOUR DE CHEZ EUX²⁶

2023 et 2024 marquées par les catastrophes climatiques en France

- **Sécheresse** prononcée dans 47 départements français :
restriction en eau - avril 2023
- **Vague de chaleur tardive** : environ 5000 décès - concerne tout l'été 2023 et non seulement les quatre épisodes de canicule (Santé Publique France)
- **Tempêtes Ciaran et Domingo** : 581 000 sinistres dont 88 % concernent des logements particuliers - novembre 2023
- **Inondations dans les Hauts-de-France** : pluies, crues et inondations dévastatrices - Plus de 200 communes et plus de 450 000 habitantes et habitants du Nord et du Pas-de-Calais touchés - novembre 2023 et janvier 2024
- **Cyclone Belal** : île de la Réunion et île Maurice - Six décès - janvier 2024
- **Tempête Monica** : en France, rafales jusqu'à 130 km/h, 4 000 foyers privés d'électricité, sept décès - mars 2024

²⁶ [Sondage commandé par le ministère de la Transition écologique à l'institut Harris Interactive](#) - Janvier 2024

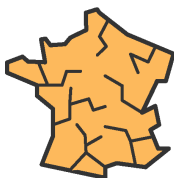
Les données actuelles révèlent une vulnérabilité alarmante du territoire français face aux risques climatiques :



un quart de la population est exposé à des risques d'inondation sur leur lieu de vie,



la quasi-totalité des communes françaises a été touchée par un événement climatique depuis 1982,



presque tout le territoire subit les effets de la sécheresse, compromettant les infrastructures et le bâti, notamment les maisons individuelles à cause du phénomène de retrait et gonflement des sols argileux, à l'origine de fissures structurelles.



De plus, une proportion significative du littoral est menacée par des submersions marines et l'érosion côtière qui s'accroît²⁷.



© Lewis Joly / Greenpeace

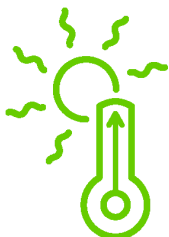
Légende : Le 15 janvier 2024, le cyclone tropical Belal a causé de nombreux dégâts matériels sur les infrastructures, les réseaux électrique et téléphonique ainsi que sur les habitations de l'île de la Réunion.

²⁷ “ [Catastrophes climatiques : mieux prévenir, mieux reconstruire](#) “, Rapport d'information n° 628 (2018-2019) du Sénat, 3 juillet 2019

CE QUI ATTEND LA POPULATION FRANÇAISE D'ICI 2050

En France, les principaux événements climatiques extrêmes directement attribuables au changement climatique dû aux activités humaines, sont les canicules, les sécheresses des sols, les feux de végétation, mais aussi les fortes précipitations, débordements de cours d'eau, submersions littorales et les cyclones²⁸.

Selon Météo France, d'ici à 2050 en France :



→ **Les vagues de chaleur seront quatre fois plus nombreuses**, pourraient durer jusqu'à 60 jours et s'étendre de mai à septembre. Une large partie du territoire, regroupant aujourd'hui près de 80 % de la population, subira au moins 16 journées anormalement chaudes en été²⁹.



→ **Les pluies torrentielles seront plus intenses et fréquentes**, jusqu'à +20 % en Méditerranée, et vont gagner des territoires comme la Bretagne, le Centre et le Nord-Est de la France, avec une forte variabilité des zones concernées. D'ici à 2050, les inondations seront le principal risque qui pèsera sur la population française.³⁰



→ **L'assèchement des sols va s'intensifier**, jusqu'à 25 jours de sol sec par an. Les sécheresses, déjà deux fois plus fréquentes qu'en 1960 au niveau national, vont encore se multiplier, exposant ainsi encore plus de familles aux dommages sur l'habitat en raison des fissures provoquées par le phénomène de retrait et gonflement des argiles contenues dans le sol.³¹



→ **Le risque d'incendie pourrait augmenter de 62 % dans le bassin méditerranéen** avec une progression y compris dans des régions pas ou très peu concernées jusqu'ici et la saison va s'allonger. Même dans le scénario le plus favorable, le risque d'incendies augmenterait, de trois à 20 % d'ici la fin du siècle sur une grande partie du pays. Un chiffre qui pourrait monter jusqu'à 40 % si rien ne change.



→ **Le changement climatique aura, et a déjà, un impact particulièrement fort sur les régions et territoires d'Outre-mer**, souvent plus exposés et disposant de moins de marges naturelles de résilience : évolution des précipitations, hausse du niveau de la mer, intensification des cyclones.

²⁸ « [Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population](#) », Rapport annuel du Haut Conseil pour le climat, 2024.

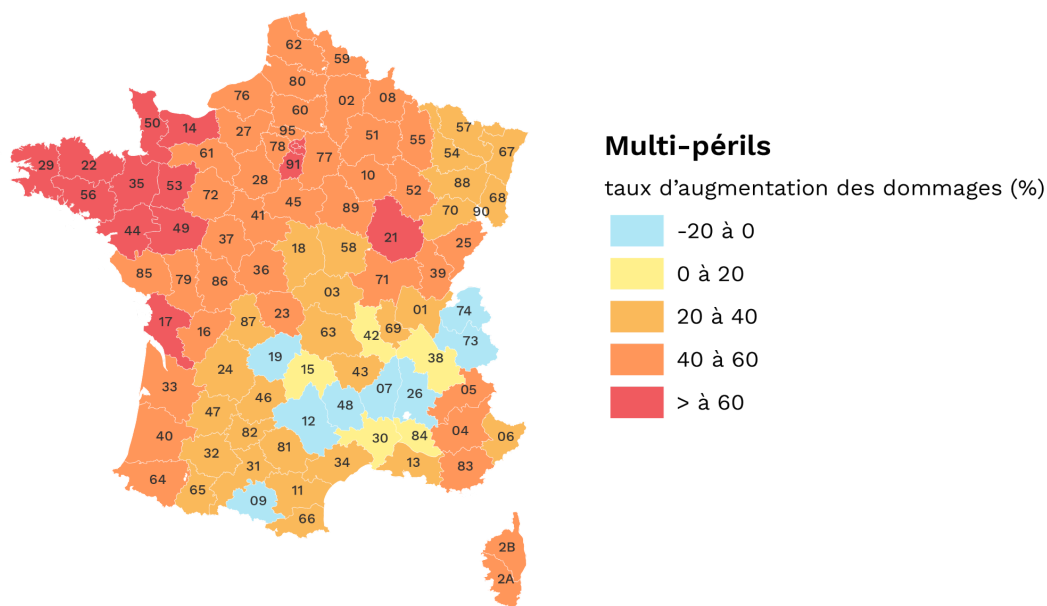
²⁹ [Insee, n° 1918](#), août 2022, données Météo France, Drias 2020.

³⁰ <https://meteofrance.com/changement-climatique/observer/changement-climatique-eau-et-secheresses>

³¹ Idem supra.

Tous les territoires ne sont pas exposés de manière homogène aux risques climatiques³². À l'échelle régionale, les régions les plus concernées sont les territoires ultramarins avec une exposition forte pour plus de 90 % de leurs communes : Mayotte (100 %), Guadeloupe (97 %), Martinique (94 %) et La Réunion (92 %). Pour la métropole, les régions les plus exposées sont la Bretagne (46 %), la PACA (44 %) et l'Ile-de-France (40 %)³³.

Évolution des dommages potentiels entre 2018 et 2050



Source : Caisse centrale de réassurance, citée dans le rapport “Les événements météorologiques extrêmes dans un contexte de changement climatique”, ONERC, 2018

1.3. L’envol des coûts liés aux événements climatiques extrêmes

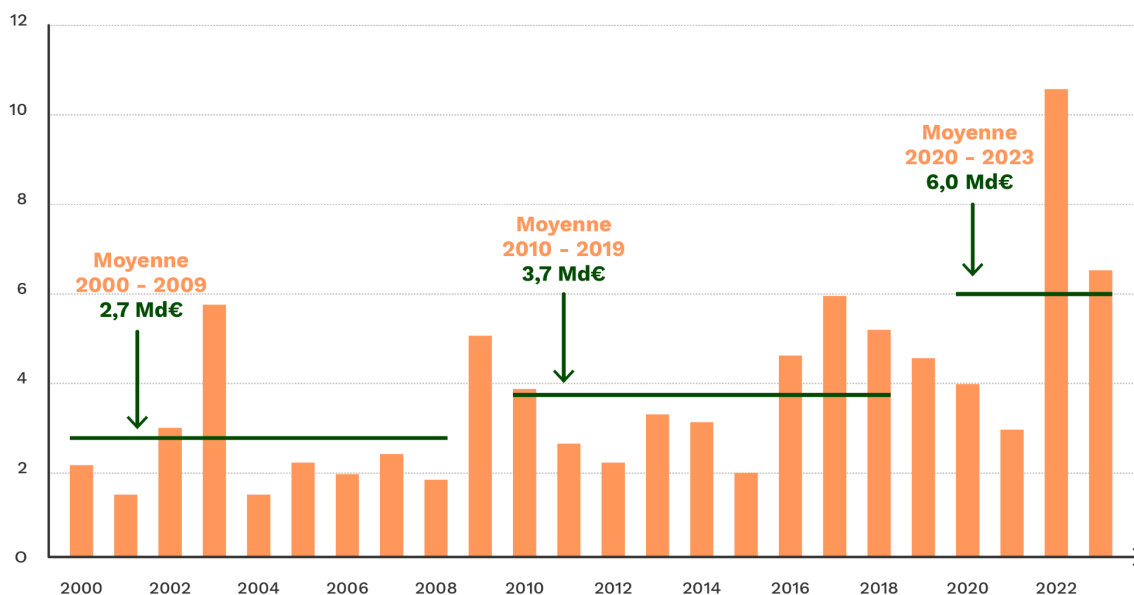
Les événements climatiques extrêmes augmentent en nombre et en puissance, entraînant des pertes et dommages aussi bien économiques (coût de reconstruction des infrastructures et habitations détruites par un cyclone ou des inondations ; perte de récoltes, et donc des moyens de subsistance, après une sécheresse ou une canicule), que non-économiques (menaces sur la vie ou la santé des espèces animales, végétales ou humaines ; dégradation d'écosystèmes ; érosion de la biodiversité ; migrations et disparition de territoires, des langues et cultures y étant attachées).

³² Cela dépend non seulement du climat et de son évolution, mais aussi de l'exposition et de la vulnérabilité des populations, des biens, des activités et des écosystèmes aux catastrophes naturelles, de la capacité à prévenir et à protéger de ces catastrophes et des moyens déployés pour la prévention et l'adaptation.

³³ « [Impact du changement climatique : santé et société](#) », Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 24 février 2023.

Selon des données de France Assureurs, le coût assurantiel moyen des dommages liés aux événements climatiques extrêmes en France - c'est-à-dire les indemnités versées par les assurances - s'emballe et a presque doublé ces dernières années³⁴. En effet, en 2023, le coût matériel des catastrophes d'origine climatique en France³⁵ est évalué à 6,5 milliards d'euros, soit près de deux fois le budget alloué à la santé la même année. C'est moins que l'année 2022 où les coûts avaient dépassé le montant record de 10 milliards d'euros mais la tendance à la hausse est bel et bien réelle. Comme le montre la figure 1, la moyenne du coût assurantiel des dommages liés aux événements climatiques extrêmes a augmenté de 122 % depuis la période 2000-2009.

**FIGURE 1 : Évolution de la charge des sinistres 2000-2023
(en milliards d'euros constants 2023)**



Source: France Assureurs

Enfin, toujours selon les mêmes données, le changement climatique s'aggrave plus vite que prévu puisque sur les quatre dernières années (2020-2023), le coût des sinistres climatiques pour les assureurs est supérieur de 18 % à la prévision établie par France Assureurs en 2021 à l'horizon 2050.

France Assureurs table sur une très forte augmentation des coûts liés aux tempêtes (+ 46 %) et aux inondations (+ 87 %), ainsi qu'un véritable essor du coût du risque sécheresse (+ 215 %). Rien que le coût de la sinistralité « sécheresse » représenterait 43 milliards d'euros entre 2020 et 2050, contre 13,8 milliards d'euros les trente années précédentes.

³⁴ « Pour une France assurable », France Assureurs, mars 2024.

³⁵ incluant les indemnités des régimes de catastrophe naturelle et la garantie TGN (hors auto)

En se basant uniquement sur des projections concernant les inondations, les tempêtes et la sécheresse, **la dernière étude de France Assureurs³⁶ estime que le coût des catastrophes climatiques en France continuera de croître au rythme d'un doublement tous les 30 ans.**



Légende : Le 05 avril 2024, après les inondations survenues dans le Nord-Pas-de-Calais, dans le Gard et en Ardèche, c'est désormais en Bourgogne, à Semur-en-Auxois, que les habitant·es ont subi d'importants dégâts.

³⁶ ["Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050"](#), France Assureurs, octobre 2021

2. Un système assurantiel bientôt défaillant ?

2.1. L'explosion des coûts des dommages répercutée sur les particuliers

En France, les dégâts matériels engendrés par les événements climatiques extrêmes sont - théoriquement - couverts par trois types de régimes d'assurance :

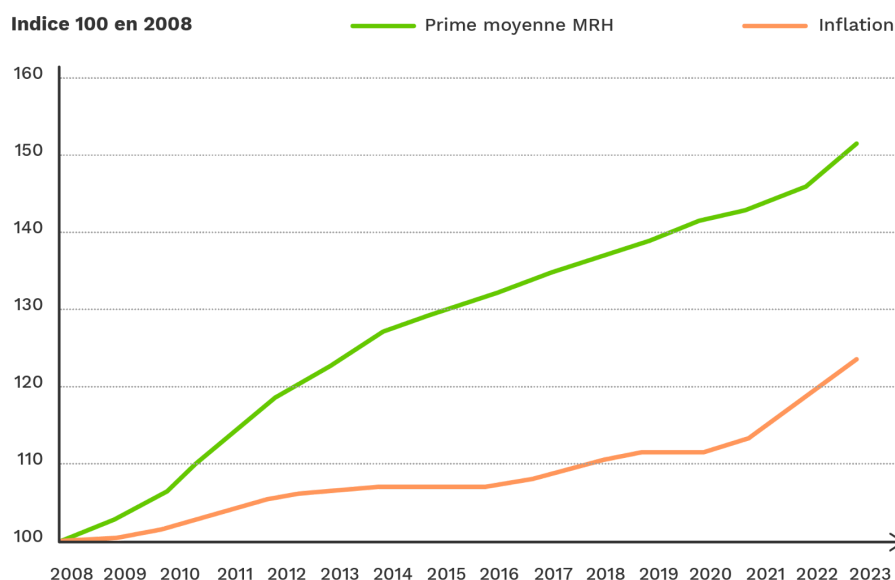
- **Le régime Catastrophe naturelle ou CatNat** : il s'agit d'un mécanisme de solidarité qui permet l'indemnisation des victimes de « catastrophes naturelles »³⁷ dont la couverture n'est pas prévue par les contrats d'assurance habitation et/ou automobile. Chaque assuré·e consacre aujourd'hui 12 % du montant de son assurance habitation au financement du régime CatNat. Le pourcentage de cette surprime est fixé par l'État. Le régime est solidaire car, quelle que soit leur exposition au risque, tou·tes les assuré·es y contribuent à la même hauteur. L'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles peut avoir lieu seulement si le statut de catastrophe naturelle est reconnu par un arrêté interministériel. Dans ce cas, la victime sera indemnisée par son assureur, lui-même étant ré-assuré par l'État via la Caisse centrale de réassurance dont les fonds viennent du trésor public. Finalement, ce sont les citoyennes et les citoyens qui supportent le coût des indemnités en cas de catastrophe naturelle, via leur cotisation assurantienne et leurs impôts.
- **La garantie Tempête Grêle Neige ou TGN** : c'est une garantie incluse dans les assurances habitation. Elle est entièrement gérée par le marché privé des assureurs et couvre les dégâts liés aux événements climatiques comme les tempêtes, les chutes de neige et les chutes de grêle sur les toits.
- **L'assurance agricole pour les récoltes** : l'assurance récolte couvre les pertes de rendement ou de qualité des cultures du fait des événements climatiques spécifiés dans le contrat. Les risques les plus couramment assurés incluent la grêle, la tempête, le gel, la sécheresse, et les excès de pluie. Malgré l'augmentation de la fréquence du risque, seulement 17 % de la surface agricole utile était assurée en 2022. L'État français, ainsi que l'Union européenne, subventionnent donc partiellement les primes d'assurance récolte pour encourager les agriculteurs et agricultrices à souscrire à ce type de couverture.

³⁷ Les périls couverts sont habituellement : inondations, sécheresse, mouvements de terrain, cyclones et ouragans, avalanches, volcanisme, tsunamis (liste non exhaustive)

Comme expliqué dans la partie précédente, les coûts des dommages liés aux événements climatiques extrêmes en France sont voués à exploser en raison de la multiplication et de l'intensification de ces derniers à un rythme effréné. En réaction, l'État et les assureurs réagissent et se protègent, au détriment du portefeuille des ménages français, et ce malgré une inflation galopante.

Comme le montre la figure 2, les assureurs, de plus en plus préoccupés par l'augmentation de la sinistralité climatique et donc des montants indemnisés, décident d'augmenter leurs cotisations multirisques habitation (MRH), dans des proportions toujours supérieures à celles de l'inflation.

FIGURE 2 : Évolution de la prime d'assurance MRH et de l'inflation



Source : d'après les données de France Assureurs et de l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4268033>)

Si on prend l'année 2024, les hausses des cotisations assurantielles annoncées dépassent largement les 3 %, alors que l'Insee parle d'une inflation à 2,6 %. Le cabinet de conseil Facts & Figures³⁸ estime l'augmentation de 5 à 8 % pour les contrats multirisques habitation.

En ce qui concerne le régime CatNat, il est déficitaire depuis huit ans. Entre 2016 et 2022, les indemnités payées dans le cadre du régime CatNat par les assureurs étaient quasi systématiquement supérieures aux cotisations payées par les assurés³⁹, impactant les réserves du système et donc sa solvabilité à long terme. Afin de le préserver, l'État décide d'augmenter régulièrement le

³⁸ "Les tarifs d'assurance font exploser le budget des ménages", Alternatives Economiques, 12 mars 2024.

³⁹ "Les catastrophes naturelles en France", CCR, 2023

taux de la surprime. À sa création en 1982, le taux appliqué était de 5,5 % des cotisations MRH. Depuis 2000, il est de 12 % et il passera, à partir du 1er janvier 2025 à 20 % des cotisations MRH. La part des cotisations réservée à la couverture des sinistres climatiques et autres catastrophes naturelles aura donc été multipliée par quatre depuis les années 80.

Depuis 2000, l'ensemble des cotisations liées aux événements climatiques, régime CatNat et TGN, a progressé de près de 120 % (alors que l'inflation sur cette période est légèrement inférieure à 50 %)⁴⁰.

Ces augmentations de cotisations ont un impact sur le portefeuille des ménages, qu'ils soient ou non touchés directement par un événement climatique extrême, puisqu'ils voient le montant de leur contrat d'assurance augmenter chaque année.

Pour les personnes victimes d'un événement climatique extrême, la facture est encore plus lourde. En fonction du type de contrat d'assurance souscrit, le remboursement des pertes matérielles peut être très inférieur aux coûts que représente le remplacement des biens endommagés. Les indemnités peuvent en effet être calculées selon la valeur vénale et non la valeur à neuf du bien concerné.

Enfin, ce n'est pas parce que l'on est assuré·e que l'on sera indemnisé·e. Certains événements climatiques extrêmes ne sont reconnus catastrophes naturelles que dix ans après, et parfois jamais. La décision de classer un événement catastrophe naturelle est politique, puisqu'elle se traduit par un arrêté interministériel. Elle doit être sollicitée par les maires des communes impactées. Lorsqu'un état de catastrophe naturelle n'est pas reconnu, les victimes de sinistres ne peuvent pas bénéficier du régime solidaire d'indemnisation prévu par le dispositif « CatNat ». Cela signifie qu'elles doivent assumer elles-mêmes les coûts de réparation, parfois très importants, des dommages subis.

À ce titre, le cas des sécheresses à l'origine du phénomène de retrait et gonflement des sols argileux (RGA) entraînant des dégâts majeurs sur le bâti, comme les maisons fissurées, est emblématique. En France, plus de 10,4 millions de maisons individuelles, soit environ 54 % de l'habitat individuel sont situées en zone d'exposition moyenne ou forte au retrait-gonflement des sols argileux. En 2050, ce seront 16,2 millions de maisons exposées⁴¹. Or, seules

⁴⁰ D'après les données de France Assureurs et de la CCR, les cotisations Cat Nat et TGN (hors auto et assurances récoltes) ont progressé de 118% entre 2000 et 2023, pendant que l'inflation (https://france-inflation.com/calculateur_inflation.php) s'établissait à 47% sur la même période).

⁴¹ "Maisons fissurées. 20 millions de français exposés. beaucoup plus à l'avenir", Conséquences, 2024.

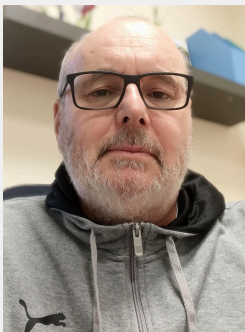
50 % des communes ayant déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des sécheresses de 2019 et 2020 l'ont obtenue, et au sein de ces communes, la moitié des dossiers d'indemnisation déposés par les personnes victimes d'un sinistre ont été classés sans suite par les experts mandatés par les sociétés d'assurance⁴². Les victimes sont alors livrées à elles-mêmes pour identifier la nature des réparations et travaux à faire et les financer.



Légende : En août 2020, la France est confrontée à l'une des pires vagues de chaleur depuis plus d'un siècle. En Bourgogne, la sécheresse a touché les particuliers, mais aussi les agriculteurs, affectés par des restrictions d'eau.

⁴² <https://www.senat.fr/rap/r22-354/r22-3541.pdf>

Événements extrêmes : quels impacts sur les victimes ?



Yves MOALIC - Bourgogne Franche-Comté, référent de l'association nationale Les Oubliés de la canicule, qui accompagne des particuliers victimes de RGA.

Après la sécheresse de 2018, à mon retour de vacances, je n'ai pas pu ouvrir la porte d'entrée de ma maison. On s'est aperçus qu'il y avait des fissures et j'ai bien compris que la maison avait « bougé ». C'était le fameux RGA. L'expert a été clair sur le fait que si on ne faisait rien, à terme, la maison devrait être démolie. Aujourd'hui, en 2024, on entame la dernière phase de réparation. Six ans, c'est long... mais on a eu de la chance car l'assurance a reconnu que la sécheresse était en cause, et accepté de financer des réparations pérennes ! Or, c'est loin d'être le cas de la majorité des sinistrés que je rencontre désormais en tant que référent de l'association. Certaines personnes nous contactent car l'expert missionné leur dit que la cause n'est pas la sécheresse. Elles sont dans un état de stress intense et parfois de dépression car elles ont mis toute leur épargne dans une maison devenue invendable voire inhabitable. Une des victimes accompagnée par l'association a même été mise en demeure par sa commune car sa maison risquait de tomber sur la voie publique. Elle ne sait pas encore si elle va pouvoir bénéficier d'une indemnisation, mais en attendant elle est obligée de prendre à sa charge les frais de confortement et elle vit dans une caravane. Même dans les meilleurs des cas, des sinistrés sont obligés de faire des emprunts pour payer la part que leur assurance ne prend pas en charge.

Notre association dialogue avec les assureurs qui nous disent qu'un jour ils ne pourront plus payer. Il faut d'urgence pérenniser le financement des réparations des personnes touchées. On peut d'abord revoir le montant des cotisations d'assurance. Puis, il faudra bien abonder la Caisse centrale de réassurance qui rembourse les assureurs dans le cas des catastrophes naturelles. Comment va-t-on faire ? Va-t-on créer de nouveaux impôts ? Sur qui vont-ils peser ? Les travailleurs, la petite classe moyenne ? Ce n'est pas possible ! Il faudrait accepter l'idée qu'il y a des gisements de richesse jusqu'ici protégés par les décideurs mais qu'il va falloir solliciter.

D'après un entretien téléphonique réalisé le 30/08/2024

2.2. Les foyers les plus exposés aux risques climatiques parmi les premiers à ne plus pouvoir s'assurer ?

Selon l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution⁴³, dans un scénario pessimiste, d'ici 2050, les contrats d'assurance de plus de sept logements sur 100 dans les Côtes d'Armor en Bretagne pourraient être résiliés, soit en raison de l'incapacité de l'assuré·e à payer des cotisations en constante augmentation (avec néanmoins toujours la possibilité de chercher un contrat moins coûteux auprès de la concurrence), soit par choix de l'assureur de ne plus assurer ces biens en raison de leur exposition au changement climatique. Les cotisations pourraient augmenter de 158 % dans un scénario du pire, et même tripler dans certaines régions particulièrement exposées, mettant certaines personnes en difficulté. À partir d'un certain seuil, certains clients ne seraient plus en mesure de suivre une augmentation trop forte des primes pour les assurances non obligatoires.

De leur côté, les territoires d'outre-mer subissent une double-peine : ils sont plus vulnérables aux catastrophes naturelles mais moins bien assurés que la France métropolitaine. Une situation qui risque de se dégrader. En 2020, seuls 50 % des ménages ont souscrit pour leur résidence principale une assurance habitation, qui inclut obligatoirement la couverture « CatNat », alors que 98 % des ménages métropolitains sont assurés. Les primes d'assurance sont souvent plus élevées dans les territoires ultramarins, en raison de leur exposition accrue aux catastrophes climatiques tels que les cyclones et les inondations. Cette hausse des coûts rend l'assurance habitation moins accessible pour de nombreux ménages dans ces régions.

La perspective de coûts assurantiels prohibitifs risque de pousser certaines personnes à ne plus ou ne pas s'assurer, en particulier celles vivant dans des zones à haut risque, augmentant ainsi leur vulnérabilité financière en cas de sinistre et risquant encore davantage de creuser le fossé existant en matière de protection.

Un cercle vicieux pourrait alors s'installer pour les ménages à faibles revenus qui deviendraient de plus en plus vulnérables vis-à-vis des risques climatiques.

⁴³ « [Les principaux résultats de l'exercice climatique sur le secteur de l'assurance](#) », ACPR, mai 2024



Légende : Depuis novembre 2023, plus de 450 000 habitants et habitantes du Nord et du Pas-de-Calais ont été frappés-es par des vagues successives de pluies torrentielles et d'inondations.

2.3. Des collectivités territoriales lâchées par leurs assureurs

Les collectivités territoriales ont, elles aussi, de plus en plus de mal à faire face, voire tout simplement à pouvoir s'assurer. À cela s'ajoute la tentation de certains assureurs de se désengager de certains territoires, plus à risque. Une tendance qui touche déjà d'autres pays, comme les États-Unis dont le système assurantiel est en grande majorité privé, mais qui commence à toucher également certains territoires en France. *“10 à 15 % du territoire français sont particulièrement exposés aux risques climatiques et pourraient être concernés par ce phénomène de retrait d'assureurs”*, selon Pascal Demurger, le directeur général de la Maif.

Les assureurs abandonnent certaines communes

Assurer une école, un gymnase, ou une mairie n'est plus une simple formalité pour les maires. D'après les données fournies par l'Association des maires de France (AMF), un millier de communes ont vu leur contrat d'assurance résilié ou leurs cotisations atteindre des niveaux trop élevés pour pouvoir s'assurer. En résumé, avec la multiplication des événements climatiques extrêmes et l'ampleur des dégâts occasionnés, le marché est de moins en moins rentable pour les assureurs qui, soit se désengagent et résilient les contrats, soit augmentent les cotisations et les franchises des municipalités.

La ville des Sables-d'Olonne, par exemple, n'est plus assurée contre les événements climatiques depuis janvier 2024 car jugée trop exposée aux risques de tempêtes, submersion marine et inondations. Mais elle n'est pas la seule. L'assureur de la commune de Saint-Lô a couvert les 400 000 euros de dégâts suite à la tempête Ciaran de novembre 2003, mais a rompu son contrat depuis le 1er janvier dernier. De même, depuis le début des années 2000, les assureurs spécialistes de la forêt – Groupama, Crédit Agricole, Sylvassur – refusent d'assurer certaines zones jugées trop risquées. C'est par exemple le cas pour le pourtour méditerranéen.

« Nous serons appelés à payer plus cher nos assurances, en privé comme en public, parce que le risque augmente et qu'on n'a jamais trouvé personne d'autre que l'assuré pour payer les risques de tout le monde », Alain Chrétien, vice-président de l'Association des maires de France, devant la Commission des Finances au Sénat, 2024.

Cette déclaration pleine de fatalisme omet une partie du problème. Si la solidarité entre les citoyens et l'État est au cœur du régime d'assurance français pour indemniser les victimes d'événements climatiques extrêmes, il manque pourtant un acteur clé à l'appel : celui qui a la plus grande part de responsabilité dans le changement climatique et ses effets dévastateurs.

3. Les entreprises pétro-gazières : premières responsables, dernières inquiétées

3.1. Les entreprises pétro-gazières : des empires construits sur la crise climatique

« Canicule en Europe. Inondations colossales au Pakistan. Sécheresses graves et prolongées en Chine, dans la corne de l'Afrique et aux États-Unis. Il n'y a rien de naturel dans l'échelle nouvelle de ces désastres. Ils représentent le prix de l'addiction de l'humanité aux énergies fossiles. » Le secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres, 13 septembre 2022⁴⁴

La solution réside dans les racines les plus profondes du problème. Sans le changement climatique d'origine humaine, les événements climatiques extrêmes seraient beaucoup moins fréquents et moins intenses. Nous connaissons les principaux responsables. Le consensus scientifique est clair : la quasi-totalité du réchauffement planétaire est d'origine anthropique, c'est-à-dire lié aux activités humaines qui émettent des gaz à effet de serre. Parmi ces activités, l'extraction et la combustion d'énergies fossiles (gaz, pétrole et charbon) sont en première position, puisqu'elles sont responsables de 86 % des émissions mondiales de CO₂ sur la dernière décennie, selon les scientifiques du GIEC⁴⁵.

Pourtant, ignorant délibérément les alertes des scientifiques, de la société civile et des experts sur les conséquences de leurs activités sur le climat⁴⁶, les entreprises productrices d'énergies fossiles continuent leur business⁴⁷. C'est donc sciemment, et avec l'aval de la classe politique au pouvoir, qu'elles ont fait le choix de condamner l'humanité et la biodiversité à être victime des impacts désastreux du changement climatique. Non contentes d'avoir organisé le doute sur les effets de leurs activités sur le climat pendant plusieurs années, elles déploient des efforts conséquents et dépensent des sommes

⁴⁴ « Climat. « Le monde va dans la mauvaise direction », prévient le secrétaire général de l'Onu », Ouest France, 9 septembre 2022

⁴⁵ Synthesis Report for the Sixth Assessment Report - « [Summary for Policy makers](#), Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2023.

⁴⁶ [Early warnings and emerging accountability: Total's responses to global warming, 1971-2021](#), Novembre 2021

⁴⁷ <https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2023/10/Rapport-Greenpeace--Bombes-Climatiques--Oct-23-1.pdf>

astronomiques pour influencer la réglementation⁴⁸. Elles réalisent chaque année des profits exorbitants et records en accentuant le réchauffement planétaire, contribuant ainsi à la multiplication et l'intensification des événements climatiques extrêmes, le tout sans concéder un centime pour financer les dommages causés.

Tant que détruire le climat sera synonyme de « gagner le gros lot », il est illusoire de compter sur l'industrie fossile pour réduire son empreinte carbone.



Légende : Le 5 février 2024, les militant·es de Greenpeace France ont manifesté au pied de la tour TotalEnergies de La Défense pour dénoncer l'indécence des profits de l'entreprise alors que son fonds de commerce, l'extraction et la combustion d'énergies fossiles, est le principal contributeur d'émissions de gaz à effet de serre, moteur du changement climatique.

3.2. Les entreprises pétro-gazières doivent payer pour les dégâts qu'elles causent

En 2022, l'ensemble du secteur pétro-gazier a généré 4 000 milliards de dollars de bénéfices⁴⁹, une somme qui ne bénéficie pas aujourd'hui aux victimes du changement climatique.

⁴⁸ [InfluenceMap Big Oil's Real Agenda on Climate Change](#)

⁴⁹ « [Overview and key findings – World Energy Investment 2023](#) », International Energy Agency (IEA), Mai 2023

En France, alors que l'inflation dopée par la hausse du coût de l'énergie rogne le budget des ménages, et que l'État procède à des coupes budgétaires sévères - au risque de dégrader encore leurs conditions de vie, la question de la solidarité et du partage de l'effort entre les citoyennes et citoyens et les acteurs économiques au regard de leur responsabilité dans la crise climatique est cruciale.

Il est urgent que les décideurs politiques s'en emparent : le gouvernement français ne peut pas continuer à laisser les citoyennes et citoyens payer la facture du changement climatique alors que les cinq plus grosses entreprises pétro-gazières occidentales TotalEnergies, BP, Shell, ExxonMobil et Chevron ont réalisé plus de 200 milliards de dollars de profits⁵⁰ en 2022.

Pour rappel, en 2023, surfant sur la hausse des prix de l'énergie, TotalEnergies a réalisé un bénéfice net de 19,8 milliards d'euros. Elle a reversé près de 15 milliards d'euros⁵¹ à ses actionnaires sous forme de dividendes et rachats d'actions, entretenant ainsi un business model climaticide. **Rappelons qu'il s'agit d'une entreprise dont la production d'énergie en 2023 reposait encore à 98 % sur le pétrole et le gaz, nous enfonçant un peu plus chaque jour dans la crise climatique.**

D'un côté, les entreprises pétro-gazières font des profits titanesques qui atterrissent en grande partie dans la poche des actionnaires, et de l'autre, des milliers de foyers déjà fragilisés perdent leurs logements, leurs exploitations agricoles, et font face à des cotisations de plus en plus élevées, voire payent de leur propre poche les dégâts causés.

Le partage de l'effort entre les acteurs économiques en fonction de leur responsabilité dans le changement climatique est également nécessaire pour créer les conditions de l'acceptabilité sociale des mesures de transition écologique, à l'heure où elles sont qualifiées par la partie conservatrice de l'échiquier politique comme relevant de l'écologie punitive.

Une malhonnêteté intellectuelle sans retenue alors que les chiffres sont criants d'injustice :

→ En 2022, seulement 7,5 % des profits du secteur fossile auraient permis de couvrir les pertes économiques liées aux événements

⁵⁰ [Big Oil profits soared to nearly \\$200bn in 2022](#) ", Energy Monitor, 8 février 2023

⁵¹ [Document d'enregistrement universel 2023](#), TotalEnergies, 2023, p.396

climatiques à l'échelle mondiale. (4000 milliards de dollars de profits⁵², 301 milliards de dollars de pertes économiques⁵³)

→ **En 2022, 50 % des profits de TotalEnergies auraient permis de couvrir le coût assurantiel des événements climatiques survenus en France la même année.** (19 milliards d'euros de bénéfices net, 10 milliards d'euros d'indemnisations versées).

Forcer les compagnies pétrolières et gazières à payer pour les dégâts dont elles sont en grande partie responsables, permettrait d'assurer une indemnisation juste et équitable à toutes les victimes des événements climatiques extrêmes.

Un État américain décide de faire payer les majors pétrolières

Le Vermont vient de promulguer une loi pour faire payer les grandes entreprises pétrolières pour les dégâts causés par le changement climatique dont elles sont responsables. Cette initiative fait suite aux inondations estivales catastrophiques qui ont provoqué dans cet État des dommages estimés à près d'un milliard de dollars. D'ici à janvier 2026, les autorités vont devoir chiffrer le coût total des dégâts causés au Vermont par les gaz à effet de serre émis ces trente dernières années. Elles passeront ensuite la facture aux pollueurs, entreprise par entreprise. D'autres États américains, comme le Maryland, le Massachusetts ou encore New York, envisagent des mesures similaires.

Un premier pas pour obliger les entreprises les plus responsables des inondations, des incendies et des vagues de chaleur liés au climat à répondre financièrement des dommages qu'elles ont causés !

3.3. Le coût social du carbone, une piste pour établir la facture des majors ?

Si la puissance publique exigeait des entreprises productrices d'énergies fossiles de contribuer à financer les dégâts des événements climatiques extrêmes, quelle évaluation pourrait-elle faire du prix à payer ?

La notion de coût social du carbone (CSC) permet d'alimenter cette réflexion. **Le CSC est en effet un moyen de financiariser la responsabilité d'un acteur vis-à-vis du changement climatique, en fonction des quantités de GES (CO₂ équivalent) qu'il émet dans l'atmosphère.** Il existe depuis plusieurs décennies et a été institutionnalisé en 2009 par l'administration Obama afin d'aider les

⁵² « [Overview and key findings – World Energy Investment 2023](#) », International Energy Agency (IEA), Mai 2023

⁵³ « [Natural catastrophe and climate report](#) », Gallagher Re, 2023

décideurs politiques américains à attribuer un coût aux effets induits par le changement climatique.

Le CSC mesure la valeur actualisée en termes monétaires des dommages et pertes engendrés par l'émission d'une tonne de gaz à effet de serre dans l'atmosphère⁵⁴. Le calcul du CSC repose sur des projections de données relevant de nombreuses disciplines comme la science du climat, l'économie ou la démographie, et les nombreuses hypothèses méthodologiques émises représentent autant de sources d'incertitudes. Il s'agit bien d'une notion en constante évolution, autour de laquelle des discussions sont en cours. Elle convoque des aspects tant scientifiques que politico-philosophiques.

Malgré ses limites, le CSC est utilisé par de nombreux pays comme les États-Unis, le Canada, le Mexique ou l'Allemagne. L'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a d'ailleurs récemment proposé de relever le niveau du CSC à 190 \$⁵⁵.

Dans un rapport de 2018⁵⁶, l'OCDE considère que le CSC est l'outil optimal qu'il faudrait appliquer aux émissions de carbone pour que les acteurs économiques internalisent le coût externe de leurs décisions.

Un rapport de l'institut Climate analytics⁵⁷ met en miroir les profits réalisés par l'industrie pétro-gazière et sa responsabilité financière dans les pertes et dommages induits par ses activités climaticides. Pour cela, l'institut fonde ses calculs sur les émissions historiques du secteur.

Sa méthodologie s'appuie sur une étude de Rennert et al.⁵⁸ qui suggère de prendre en compte une valeur moyenne de CSC de 185 \$ (170,4 €) par tonne de CO₂ (cohérente avec la valeur de 190 \$/tonne de CO₂ retenue par l'EPA)⁵⁹.

S'il semble légitime de considérer que la responsabilité des industries pétro-gazières aux pertes et dommages induits par le changement climatique inclut les émissions de scopes 1, 2 et 3, une étude de Grasso et Heede⁶⁰ suggère de répartir cette responsabilité par tiers entre les producteurs, les régulateurs et les consommateurs. Cette approche conservatrice, retenue par Climate

⁵⁴ À noter cependant que cette mesure ne prend en compte que les pertes de richesse, c'est-à-dire qu'elle ignore la valeur des services écosystémiques perdus, des extinctions, de la perte de vies humaines et de moyens de subsistance.

⁵⁵ Traduit de EPA- *Supplementary Material for the Regulatory Impact Analysis for the Supplemental Proposed Rulemaking, "Standards of Performance for New, Reconstructed, and Modified Sources and Emissions Guidelines for Existing Sources: Oil and Natural Gas Sector Climate Review"* - September 2022

⁵⁶ OCDE (2018), *Analyse coûts-avantages et environnement : Avancées théoriques et utilisation par les pouvoirs publics*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264300453-fr>

⁵⁷ Climate Analytics (2023). *Carbon Majors' trillion dollar damages*

⁵⁸ Rennert, K. et al. Comprehensive evidence implies a higher social cost of CO₂. *Nature* 610, 687–692 (2022).

⁵⁹ Néanmoins, compte tenu des incertitudes inhérentes au calcul et de la variabilité des résultats, l'étude de Rennert et al. fournit également des estimations basse et haute, allant de 44 à 413 \$ par tonne de CO₂ émise.

⁶⁰ Grasso, M. & Heede, R. Time to pay the piper: Fossil fuel companies' reparations for climate damages. *One Earth* 6, 459–463 (2023)

analytics, limite donc la responsabilité financière de l'industrie pétro-gazière à 185/3, soit 61,7 \$ par tonne de CO₂ émise.

Si on appliquait le CSC à TotalEnergies, avec une valeur conservatrice de 61,7 \$/tCO₂ (57 €⁶¹), à ses émissions déclarées en 2023 (404 Mt CO₂e en valeur patrimoniale), cela représenterait près de 23 milliards d'euros, soit plus de trois fois le montant des pertes matérielles économiques en France cette même année. Le même calcul réalisé pour les quatre autres super majors pétrolières et gazières occidentales (Shell, BP, Exxon mobil et Chevron) représenterait un CSC global de 144,4 milliards de dollars en 2023⁶², soit la moitié des pertes économiques mondiales estimées de l'année (301 Mds\$).



Légende : Le 5 avril 2024, à Montbard où les habitants et les habitantes ont subi d'importants dégâts liés aux inondations, des militantes de Greenpeace soulignent la responsabilité des entreprises fossiles dans les catastrophes climatiques.

⁶¹ conversion du 29/07/2024 : 0,92€/€

⁶² D'après les déclarations des différentes compagnies, les émissions cumulées en 2023 étaient de 2340 Mt CO₂e.

4. Conclusion et recommandations

Au rythme des émissions de gaz à effet de serre actuelles, les événements climatiques extrêmes sont appelés à se multiplier et à s'intensifier, faisant peser sur la population mondiale une menace croissante.

La France, dont plus aucune région n'est épargnée par le réchauffement climatique, n'est pas davantage épargnée par ces événements qui continueront à provoquer sur leur passage des dégâts irréversibles et une facture dont le montant ne cessera d'augmenter. Cette facture est aujourd'hui assumée par les ménages, via un modèle assurantiel en perte de vitesse qui leur demande toujours plus et participe à l'accroissement des inégalités sociales.

En parallèle, les responsables de cette crise - les grandes entreprises de combustibles fossiles qui ont bâti leurs richesses en produisant du pétrole, du charbon et du gaz - ne se sont jamais aussi bien portées et continuent leurs activités, en toute impunité, sans que personne ne leur demande de rendre des comptes.

Cette situation n'est ni durable, ni équitable. Il est temps de trouver un modèle alternatif qui ne fasse pas des profits la priorité et mette à contribution les vrais responsables. Puisque les événements climatiques extrêmes que subissent aujourd'hui les Françaises et les Français sont la conséquence directe de l'extraction et de la combustion des énergies fossiles, faire payer les grandes entreprises dont c'est le fonds de commerce pour financer les réparations ne doit plus être tabou pour les décideurs politiques.

À l'échelle globale, Greenpeace soutient l'idée d'une climate damages tax (CDT)⁶³, une taxe qui prendrait la forme d'une redevance sur l'extraction de chaque tonne de charbon, baril de pétrole ou mètre cube de gaz extrait par les grandes entreprises d'énergies fossiles dans le monde et qui pourrait permettre de rapporter 900 milliards de dollars d'ici 2030 pour venir en aide aux populations qui subissent de plein fouet les catastrophes climatiques.

Cependant, un mécanisme international ne permet pas de faire l'économie d'un mécanisme de répartition de l'effort à l'échelle nationale. Les décideurs politiques français doivent aujourd'hui exiger des principaux responsables de la crise climatique, au premier rang desquelles les producteurs d'énergies fossiles, qu'ils contribuent au financement des dommages.

Cette contribution pourrait être formalisée par différents outils :

⁶³ ["The climate damages tax"](#), Stamp Out Poverty, Avril 2024

- **la contribution obligatoire des entreprises du secteur des énergies fossiles au régime Cat Nat**
- **des prélèvements obligatoires dont les recettes seraient dédiées au financement des dommages, ainsi que des politiques de transitions énergétique et d'adaptation, par exemple :**
 - Une taxation des superprofits réalisés par les entreprises du secteur des énergies fossiles et de leurs financeurs
 - Une taxation des dividendes versés par les entreprises du secteur des énergies fossiles à leurs actionnaires
 - Une taxation du rachat d'action opéré par les entreprises du secteur des énergies fossiles pour faire monter le cours de leurs actions

Ces recommandations doivent bien sûr être complétées par une série de mesures qui visent à adresser la problématique de la réduction des émissions de gaz à effet de serre à la racine, c'est-à-dire des mesures qui contraignent l'industrie des énergies fossiles à diminuer sa production, en commençant par :

- **l'interdiction des nouveaux projets d'exploration et d'exploitation d'énergies fossiles**
- **l'interdiction de nouvelles infrastructures soutenant la production, le transport et la transformation d'énergies fossiles**
- **l'interdiction du financement par le secteur privé de nouveaux projets d'exploration et d'exploitation ou d'infrastructures dans les secteurs pétroliers et gaziers**
- **la fixation d'objectifs de réduction des émissions annuelles de CO₂ pour les scopes 1, 2 et 3 pour les entreprises productrices d'énergies fossiles sous peine de sanction financière.**